



## IL FOUILLE, ACCUSE, DENONCE...

Nous avons appris vendredi 04 février 2022, qu'un salarié sous-traitant travaillant à la MAP avait été contrôlé par le service sécurité pour une suspicion de consommation d'alcool sur le site avec comme seule preuve qu'il avait de temps en temps « les yeux rouges »et quelques aller-retour à son bungalow.

Le jeudi 03 février, une personne du service sécurité a fait soi-disant une « ROSE » au bungalow du sous- traitant avec des responsables de service et le sous-traitant. La personne du service sécurité a miraculeusement trouvé une bouteille d'alcool dans sa glacière personnelle.

Ce salarié a reconnu, en disant qu'il avait oublié de la retirer de sa glacière la veille, mais qu'en aucun cas il n'avait consommé de l'alcool sur le site.

Le salarié a expliqué que sa bouteille était pleine et non ouverte.

Le sous-traitant a demandé aux personnes présentes de le contrôler par un test d'alcoolémie afin de se disculper.

Les responsables de Kimberly-Clark ont refusé cette demande car « la faute » était déjà présente. Il est interdit d'introduire de l'alcool sur le site.

A ce jour, le sous-traitant a été viré du site le vendredi 04 à 12h et nous ne savons pas s'il va perdre son emploi auprès de sa société.

Ceci est la version plus au moins officielle de la direction...



## SANS VOULOIR METTRE LE FEU AU POUDRE...

Voici le résumé de la situation en vous disant la **VRAIE VERITE**.

Nous sommes le jeudi 03 février 2022, une personne du service sécurité a été vue par des témoins se diriger **SEUL** vers le bungalow, puis il est reparti après quelques minutes pour aller chercher certains responsables de Kimberly-Clark.

Cela veut dire que cette personne du service sécurité a fouillé les affaires personnelles du sous-traitant sans son accord ce qui est interdit par la loi. Seule la police ou la gendarmerie est autorisée à fouiller vos affaires personnelles et en votre présence.

Il a clairement commis une faute professionnelle et nous pouvons vous dire qu'à partir de ce jour, il ne faut plus laisser vos affaires personnelles (sac, manteaux ...) sans surveillance.

La direction doit nous expliquer comment elle peut sanctionner un salarié pour l'introduction d'alcool sur le site alors qu'elle-même le fait.

Si l'objectif du service sécurité et la direction, est de fermer les yeux sur les conditions de travail et les prises de risque à la bobineuse, de minimiser le nombre croissant de Burn Out dans l'usine ainsi que de faire perdre son emploi à un salarié sous-traitant, nous avons entre nos murs la meilleure équipe sécurité.

La bienveillance de ce service nous récompense d'un tee shirt et d'un sac, super cadeau selon eux. Sac qui pourra faciliter les fouilles inopinées, un même sac pour tous « Oups je me suis trompé de sac ».

Que fait ce service pour améliorer nos conditions de travail...